

Personnes physiques

Inscription

[Les personnes physiques peuvent demander leur inscription en tant qu'indépendant et en qualité de salarié selon la procédure classique....](#)

Transfert

[L'article 119 du décret du 30 mars 2012 prévoit que « dans le cas où un membre de l'Ordre transfère...](#)

Suspension et radiation

[L'article 123 du décret du 30 mars 2012 détaille les modalités de cette « omission volontaire » : tout membre de l'Ordre....](#)